

PLAN PRÉVENTIF DE RÉTABLISSEMENT

MA631	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	Nous consulter	
Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :	

LIEUX ET DATES:

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

• Plan préventif de rétablissement

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

 $Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à {\color{red} \underline{moinscriptions@ifpass.fr}}$

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques:

Sujet traité à la lumière des pratiques et attentes du régulateur, donc à visée très Opérationnelle.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de Eliza by Ifpass.

PROGRAMME

- A. Présentation des obligations et textes de référence
- B. Liste des indicateurs et modalités de calibrage -évaluation des risques
- C. Plan de résolution en cas de dépassement de seuils -mesures de gestion de crise -volet préventif
- D. Modalité d'exécution d'un sauvetage interne –préservation de la stabilité financière et continuité des fonctions critiques

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs
Cadres dans l'assurance

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 22/11/2024 à 17:47